PIEBÎEM

Communiqué de presse

Association Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer
https://piebiem.webnode.fr
Contact presse : **pebiem56@gmail.com**
06.77.18.41.49.

Arradon, le 31 janvier 2025

Concertation sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie et stratégie nationale bas-carbone : PIEBIEM dénonce un déni de démocratie et l'absence de prise en compte de la problématique critique de l'évolution de la demande électrique

PIEBîEM note avec intérêt que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a, dans son compte-rendu de la concertation brièvement rapporté nos positions sur l'éolien en mer et notre demande d'un moratoire et d'un débat national : « le programme éolien en mer proposé par la PPE est inacceptable économiquement, socialement, environnementalement » et PIEBîEM demande donc « un moratoire immédiat sur le programme éolien en mer et son évaluation complète par la Représentation Nationale ».

Pour autant nous ne pouvons qu'être inquiets quant aux conditions du débat et à ses suites. La CNDP a été dépossédée de ses prérogatives en matière de démocratie environnementale puisqu'elle n'est pas l'organisatrice de la concertation (c'est directement la DGEC - Direction Générale de l'Energie et du Climat) – elle n'a conservé que le rôle de garant. Pour un objectif aussi structurant que la politique énergétique des cinq prochaines années, PIEBîEM ne peut que dénoncer une concertation croupion par sa durée (5 semaines) et par l'absence de véritables débats. Enfin PIEBîEM, comme de nombreux acteurs de la concertation et la CNDP elle-même, rappelle que la loi impose tous les cinq ans le vote par le Parlement d'une loi énergétique (LPEC- Loi de programmation Energie Climat) dont la PPE (Programmation pluriannuelle de l'Energie) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone) ne sont que les éléments de mise en œuvre ; or, contrevenant ainsi au code de l'énergie, la gouvernement a annoncé qu'il n' y aurait ni loi, ni débat parlementaire.

Ce qui se prépare est donc illégal, et un déni de démocratie nationale, locale, environnementale parfaitement scandaleux : ce n'est pas à la DGEC de décider de la politique énergétique de la France, mais au Parlement.

Comme le fait la CNDP dans son compte-rendu, PIEBÎEM ne peut que s'indigner de « ***l'absence d'évaluation environnementale*** », de « ***la faiblesse de l'analyse économique*** », du « ***manque d'évaluation des impacts socio-économiques*** » et, au final de « ***l'absence de réelle évaluation budgétaire des dispositifs*** ».

En particulier nous n'acceptons pas qu'un objectif de 18 GW d'éolien en mer pour 2035 et 45 GW pour 2050 soit fixé sans débat et sans analyse d'impact environnemental (biodiversité marine), économique et social (conflits d'usage de la mer côtière, notamment avec la pêche, coûts réels et complets), électrique (stabilité du réseau) et sans analyse de l'intérêt climatique.

Surtout PIEBÊM s'inquiète que la CNDP ne mentionne pas dans son compte-rendu l'***« éléphant dans la pièce » que constitue la faiblesse de l'évolution de la demande électrique*** soulignée par nous-mêmes et nombre d'associations et d'institution (*Académie des Sciences, Sauvons le*

Climat, Patrimoine Nucléaire et Climat, EDF, Fondation Concorde, Vent des Maires…), ***une question pourtant cruciale : La PPE doit se fonder sur une appréciation réaliste de la demande électrique.*** Or, « avec des besoins en électricité de 508 TWh en 2035, aucune capacité supplémentaire de production électrique ne serait alors nécessaire, la production actuelle étant suffisante ! « (Académie des Sciences). Dans cette hypothèse, le développement de l'éolien en mer serait inutile.

PIEBÎEM entend donc continuer à porter le débat sur l'opportunité même de programmes comme celui de l'éolien en mer, dévastateurs pour nos superbes paysages littoraux, sans intérêt climatique dans le contexte français, dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique et la stabilité des réseau , économiquement et socialement insoutenables.

Lien vers le compte-rendu de la consultation : https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/20250123-Bilan%20garants%20SNBC%20PPE.pdf

L'association « PIEBÎEM ». Tél. : 06.77.18.41.49.